

Arrêté N° MA-ART-2022-077

**OBJET :** Arrêté d'interdiction temporaire de stationnement à Aunay/Odon sur les parkings du Champ de Foire et de la Poste et de circulation dans le périmètre du vide-greniers du 5 juin 2022 - stationnement interdit entre le 4 juin 2022 à 20 heures et le 5 juin 2022 à 20 heures

**Le Maire de Les Monts d'Aunay,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1, L2213-2, L2213-4 ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2122-1 ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

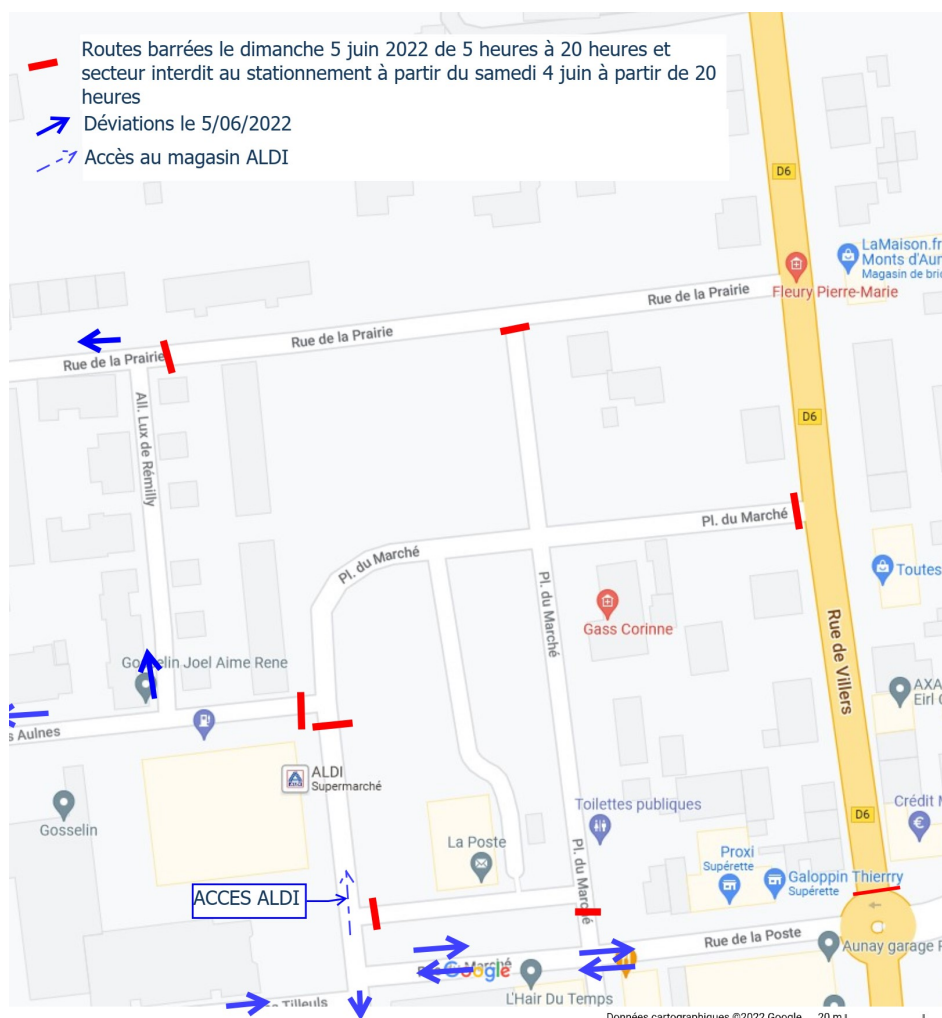
**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande d'utilisation, par l'association Amicale des Sapeurs Pompiers d'Aunay/Odon afin d'organiser une foire-à-tout le dimanche 22 mai 2022 sur les parkings du Champ de Foire et de la Place du Marché dans la commune déléguée d'Aunay/Odon ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Du samedi 4 juin 2022, 20 heures, au dimanche 5 juin 2022, 20 heures le stationnement est interdit sur les parkings du Champ de Foire et de la place du Marché, y compris devant la Poste et le long de la rue Place du Marché et de la rue du Marché.

**Article 2 :** La circulation sera interdite dans ce secteur, conformément au plan ci-après, le dimanche 5 juin 2022 de 5 heures à 20 heures et une déviation organisée.



**Ces restrictions de circulation ne s'appliquent pas aux véhicules de secours et aux riverains.**

**Article 3 :** Une attention particulière devra être portée, d'une part, au tri et à la collecte des déchets par les exposants et, d'autre part, à la remise des lieux dans un état similaire à celui précédant la foire-à-tout.

**Article 4 :** L'association est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'association Amicale des Sapeurs Pompiers d'Aunay/Odon,
- Monsieur le Sous-Préfet de Vire,
- Monsieur le responsable de l'Agence Routière Départementale de Maisoncelles-Pelvey,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- Monsieur le président de Pré-Bocage Intercom,
- Madame BOONE, présidente de l'UCIA,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 28 avril 2022.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

The image shows a blue ink signature of Mme Christine SALMON. To the left of the signature is the official seal of the Municipality of Les Monts d'Aunay. The seal is circular and contains a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE LES MONTS D'AUNAY' and '1870' at the bottom.